

Sujet : Fwd: [INTERNET] enquête publique concernant la construction d'un méthaniseur à Chamarandes-Choignes

De : PREF52 Prefecture <prefecture@haute-marne.gouv.fr>

Date : 04/04/2024 07:45

Pour : PREF52 ICPE <pref-icpe@haute-marne.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquête publique concernant la construction d'un méthaniseur à Chamarandes-Choignes

Date : Wed, 03 Apr 2024 08:49:34 +0200

De : pref52@hebergement2.interieur-gouv.fr

Répondre à : thierry.divay@orange.fr

Pour : prefecture@haute-marne.gouv.fr

L'information suivante a été collectée le 03/04/2024 08:49:

Vous êtes: Un particulier

Nom: DIVAY

Prénom: Thierry

Adresse électronique: thierry.divay@orange.fr

Adresse postale: 30 avenue Forgeot

Code postal: 52000

Ville: Chaumont

Téléphone: 0642478732

Sujet: enquête publique concernant la construction d'un méthaniseur à Chamarandes-Choignes

Destinataire: Préfecture de la Haute-Marne

Message: Madame la Préfète Je viens vous informer que je suis opposé à ce projet de méthaniseur sur la commune de Choignes et ce, pour les raisons suivantes. - Il constitue un risque pour les populations environnantes. En effet, ce type d'installation est potentiellement dangereux (niveau de risque situé immédiatement en dessous de SEVESO). Les installations existantes sont confrontées à des accidents plus ou moins importants. Sachant que la fréquence des risques croît avec la dimension du méthaniseur, nous ne pouvons qu'être inquiets. Dans son fonctionnement normal, la méthanisation, phénomène anaérobie, est source d'émanations gazeuses plus ou moins incommodantes et dangereuses. Or, leur maîtrise ne peut être totale. - Son emplacement n'est pas sans poser de problèmes. Hormis les risques énoncés dans le paragraphe précédent pour la population de Chaumont et des communes environnantes, des problèmes liés à la circulation d'engins imposants à proximité de Chaumont (embouteillages, accidents, etc.) - Peut-on parler d'énergie

« verte » ? Particulièrement dans le cas présent, le terme d'énergie verte me semble contestable. L'implantation, la culture, la récolte et l'acheminement des CIVE (plus de 75% de la masse) représentent une consommation d'énergie fossile qui ternit sérieusement cette image d'énergie verte. - Une aberration au point de vue agronomique. Contrairement à la transformation aérobie de la matière organique qui produit l'humus, siège de l'activité biologique du sol, la fermentation anaérobie produit un digestat qui, jusqu'à preuve du contraire ne produit pas d'humus. Ainsi, transporter du fumier sur des dizaines de kilomètres pour finalement rapporter au sol sous forme de digestat est un non-sens agronomique et écologique. Les agriculteurs qui pratiquent le compostage de leurs fumiers, et ils sont de plus en plus nombreux, sont certainement pas prêts de confier un produit d'une telle valeur à un méthaniseur. - CIVE, cultures intermédiaires ? Une culture de seigle implantée en septembre et récoltée en mai ou plutôt juin est une culture principale. Elle ne laisse que peu de temps (25%), peu ou pas de réserve hydrique (été) à la pauvre culture vivrière. Car il ne faut pas nous leurrer, ces CIVE remplacent bel et bien la production d'aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. - L'agriculture détournée de sa vocation. Nourrir les hommes est la vocation de l'agriculture depuis son apparition. Vocation encore rappelée par nos responsables politiques il y a quelques semaines lors des manifestations. Avec un tel projet de méthanisation, qui « MARCHE SUR LA TETE » ? Merci d'avoir pris connaissance de mon avis sur ce sujet. Thierry DIVAY